

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 10 avril 2025 à 19h30

L'An, deux mille vingt-cinq, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de Meyssiez dûment convoqué le vingt-six mars 2025 s'est réuni en session ordinaire à 19h30 à la Mairie de la commune sous la présidence de Monsieur Hubert GIRARD, Maire.

Présents : Hubert GIRARD, Catherine CHEVALLIER, Gaëtan DEGUITRE, Carine DULAC, Jolan CHANUSSOT, Robin DANNEELS, Véronique GOISSE, Françoise LEPAROUX, Guillaume AILLERIE.

Excusée : Corinne COURTOIS

Absente : Patricia FONTOVA

Secrétaire de séance : Aurélie VESSIERES

Du public était présent.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du Conseil Municipal précédent est **approuvé à l'unanimité**.

Monsieur le Maire explique ensuite que le Conseil Municipal va procéder au vote du Budget Communal en rappelant brièvement comment est élaboré celui-ci et ce qu'il comprend (dépenses et recettes d'investissement / dépenses et recettes de fonctionnement) en donnant des exemples concrets.

Il précise ensuite que, faute de personnel, le budget primitif 2025 a été établi par la Direction Générale des Finances Publiques.

Enfin, il attire l'attention du Conseil sur le fait que l'année 2024 s'est traduite par une gestion prudente des fonds publics ce qui a permis à la commune d'avoir un bénéfice sur l'exercice 2024.

Ces précisions étant effectuées, le Conseil peut valablement délibérer sur ce qui suit.

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2024

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion communal est établi par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées, que le compte de gestion pour l'exercice 2024 a été visé et certifié par l'ordonnateur, ce dernier n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

L'ensemble du Conseil approuve à l'unanimité.

3/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame Véronique GOISSE projette, un tableau simplifié du compte administratif 2024 faisant apparaître les résultats de l'exercice tant en matière d'investissement que de fonctionnement. Il en ressort un résultat global positif de 114 097,13 euros.

Ce résultat positif s'explique en grande partie par une gestion prudente de la commune avec peu de dépenses d'investissement réalisées en 2024.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Véronique GOISSE, **après en avoir délibéré, à l'unanimité** :

APPROUVE le compte administratif de la commune pour l'exercice 2024 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte de gestion du Receveur municipal de la commune pour le même exercice.

ARRETE les résultats tels que résumés ci-dessous pour le compte administratif 2024 :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
<i>Résultats antérieurs reportés</i>		42 695,20		63 197,60
Opérations de l'exercice	411 853,88	446 964,62	32 251,21	35 344,80
<i>Résultats de l'exercice</i>		35 110,74		3 093,59
Résultats cumulés		77 805,94		66 291,19

4/ AFFECTATION DU RESULTAT 2024

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire ;

STATUANT sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 ;

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de	35 110,74 €
- Un excédent reporté de	42 695,20 €
➔ Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	77 805,94 €
- Un excédent d'investissement de	66 291,19 €
- Un déficit des restes à réaliser de	0 €
➔ Soit un excédent de financement de	66 291,19 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 (EXCEDENT)	77 805,94 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	77 805,94 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	66 291,19 €

5/ VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2025

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux des contributions directes et d'appliquer pour l'année 2025, les taux suivants :

- | | |
|---|---------|
| - Taxe foncière sur les propriétés bâties | 31.60% |
| - Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 30.45 % |
| - Taxe d'habitation | 10.75% |

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

6/ APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire rappelle que l'élaboration d'un budget primitif repose sur une estimation, les chiffres finaux ne seront donnés qu'à la clôture de l'exercice 2025. Il ajoute que le budget primitif 2025 qui va être présenté aux élus a été établi et validé par la Direction Générale des Finances Publiques, faute de personnel en début d'année pour l'établir en interne.

Le Conseil Municipal prend ensuite connaissance des propositions relatives au budget primitif 2025, ces dernières étant projetées dans la salle du conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2025 au niveau du chapitre en fonctionnement comme en investissement ;

PRECISE que le budget de l'exercice 2025 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 et voté par nature ;

AUTORISE le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) dans la limite de 7,5% en section investissement et de 7,5% en section de fonctionnement. Monsieur le Maire informera l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

ADOPTE le budget principal primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Report	Voté	Budget Primitif
011 - Charges à caractère général		141 250,00	141 250,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés		260 300,00	260 300,00
014 - Atténuation de produits		4 000,00	4 000,00
65 - Autres charges de gestion courante		46 600,00	46 600,00
66 - Charges financières		12 000,00	12 000,00
67 - Charges spécifiques		500,00	500,00
68 - Dotation aux amortissements et provisions de charge		45 186,13	45 186,13
TOTAL DEPENSES de Fonctionnement		509 836,13	509 836,13
Recettes	Report	Voté	Budget Primitif
002 - Excédent de fonctionnement reporté		77 805,94	77 805,94
70 - Produits des services du domaine		59 200,00	59 200,00
73 - Impôts et taxes		243 726,00	243 726,00
74 - Dotations et participations		111 304,19	111 304,19
75 - Autres produits de gestion courante		17 800,00	17 800,00
TOTAL RECETTES de Fonctionnement		509 836,13	509 836,13

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Report	Voté	Budget Primitif
001 - Déficit d'investissement reporté		0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes assimilées		22 000,00	22 000,00
23 - Immobilisations en cours		108 204,43	108 204,43
TOTAL DEPENSES Investissement		130 204,43	130 204,43
Recettes	Report	Voté	Budget Primitif
001 - Excédent d'investissement reporté		66 291,19	66 291,19
10 - Dotations et réserves		18 827,11	18 827,11
040- Opération d'ordre de transfert entre sections		45 086,13	45 086,13
TOTAL RECETTES Investissement		130 204,43	130 204,43

7/ QUESTIONS DIVERSES

➤ Communication et période de réserve

Madame Carine DULAC informe le Conseil des règles à respecter en matière de communication à compter du 1^{er} septembre 2025. En effet, six mois avant le scrutin des élections municipales de mars 2026, la communication de la collectivité et celle du candidat doivent être bien distinctes.

Deux règles sont donc à avoir en tête :

- Avant le 1er septembre 2025, la collectivité assure sa communication, sans restriction.
- A compter du 1er septembre 2025, la communication délivrée par la collectivité doit rester neutre et informative, elle ne doit en aucun cas mettre en avant le Maire sortant ou l'un de ses élus.

Cette obligation concerne tous les supports de communication, internes et externes (bulletin d'information, site internet, newsletter, réseaux sociaux, affiches, photographies, courriers, inaugurations etc.). La collectivité ne doit pas réaliser d'évènements nouveaux, seuls les évènements déjà effectués auparavant par la commune sont possibles. Ils doivent, en outre, être réalisés dans les mêmes conditions que les précédents.

Les règles sont les mêmes concernant les investissements de la commune qui doivent donc être effectués pour fin août au plus tard.

➤ Mutation de Monsieur Sylvain MONOT

Monsieur le Maire informe le Conseil de la mutation de Monsieur Sylvain MONOT vers la commune d'Estrablin à compter du 26 juin prochain.

Trois possibilités sont envisagées pour le remplacer dans son poste :

- Embauche d'une personne à mi-temps et conclusion d'un contrat pour les espaces verts avec un prestataire ;
- Embauche d'une personne à temps complet ;
- Conclusion d'un accord avec la commune d'Eyzin-Pinet pour effectuer les prestations accomplies actuellement par Monsieur MONOT.

La première possibilité est, à ce jour, privilégiée mais la mairie reste ouverte à toute autre proposition. Aucune offre n'a été publiée pour le moment mais elle le sera prochainement sur Panneau Pocket et sur le CDG 38.

➤ Réunion du SIRCAT du 08 avril 2025

Madame Catherine CHEVALLIER informe le Conseil qu'elle s'est rendue à la réunion du SIRCAT (Syndicat Intercommunal de Vienne et sa région pour la Réalisation d'un Centre d'Aide par le Travail). Au cours de cette réunion, il a été annoncé qu'aucun appel de cotisation ne sera effectué sur 2025, le budget de cet organisme étant excédentaire.

➤ Cérémonie du 08 mai

Madame Catherine CHEVALLIER aborde la cérémonie commémorative du 08 mai prochain. Une demande a été faite auprès de l'école afin que des enfants accompagnés de quelques adultes, chantent La Marseillaise (environ 6 enfants et 6 parents ont répondu présents à ce jour, 1 enseignante

de l'école sera également présente). Le flyer concernant cette journée sera prochainement publié sur Panneau Pocket.

➤ **Effectif rentrée scolaire 2025-2026 et périscolaire**

Monsieur le Maire indique qu'un effectif prévisionnel de 92 enfants a été établi pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Si les effectifs venaient à dépasser les 100 enfants, la question d'une ouverture de classe se poserait. L'augmentation du nombre d'enfants inscrits à l'école va également poser un problème au niveau de la cantine (superficie, matériel, nombre d'encadrants par rapport à la CAF, blocage des places à un certain nombre...).

Monsieur le Maire prévient, par ailleurs, que de plus en plus de parents ne prennent plus la peine de réserver la cantine et la garderie du matin et/ou du soir ce qui entrave le bon fonctionnement du périscolaire. L'idée de prévoir un tarif majoré pour les enfants non-inscrits en amont est avancée et sera étudiée en Conseil lors d'une prochaine séance.

➤ **PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde)**

Madame Véronique GOISSE explique que la commune doit se doter d'un PICS et développe brièvement de quoi il s'agit :

- ➔ Outil de gestion des crises des communes qui permet de préparer la réponse à tout type d'événements pouvant impacter la population, quelle qu'en soit la nature (accident, phénomène météorologique, inondation, etc.). Il a pour objet de définir, par avance, les procédures et organisations qui seront mises en place en cas d'événement. Cette démarche permet, en situation de crise, de ne pas se poser de questions sur l'organisation à mettre en place afin de traiter l'événement de manière rapide et pertinente.

Le plan étant intercommunal, il permettra, si besoin, à une commune en détresse de solliciter les moyens propres de Vienne Condrieu Agglomération et les moyens mutualisés des communes-membres de l'intercommunalité pour répondre au mieux à la situation de crise.

Du matériel (couvertures de survie, pharmacie...) va être acquis par la mairie dans le cadre de ce plan.

➤ **Restauration de l'Eglise**

Monsieur le Maire informe le Conseil du fait que Monsieur Antoine MILET qui réside sur la commune va s'occuper de l'Eglise. Il prend la suite de feu Paul JULLIEN. Des remerciements pour leurs services vont leur être adressés sur Panneau Pocket.

L'économe de la paroisse est également venu début avril afin de faire un point sur la ventilation des charges de l'église (application de la loi du 09 décembre 1905 sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat). Les frais d'électricité, le remplacement du mobilier ou encore l'entretien incombent, de ce fait, à l'Eglise.

Le devis pour l'installation d'une grille devant les portes de l'église afin de laisser celles-ci ouvertes va être transmis à l'économe afin qu'il fasse le point sur cette demande avec le diocèse.

➤ **Chez Colomb : Infiltrations au niveau de la réserve d'eau**

Monsieur Gaëtan DEGUITRE signale que des problèmes d'infiltration ont été constatés par des habitants au niveau de la réserve d'eau. Cette réserve d'eau n'a pas été nettoyée depuis une

trentaine d'années et des trous de ragondins sont suspectés. Il est convenu de se renseigner pour faire nettoyer la réserve d'eau.

La parole est laissée au public. Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h48.

Prochain conseil :

Jeudi 12 juin 2025 à 19h30